

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Janvier 2009

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de voix : 14

L'an deux mille huit le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, adjoints, Sandrine MELCHIOR, Sophie HUIN, Isabelle LEMOINE, Valérie LLORENS, Laurent RIEFFEL, Bernard HEINE, Jean-Claude ZDUN, Fabien KILLIAN,

Absents avec excuses : Monsieur Thierry LEGER

Le procès-verbal de la séance dernière est lu et adopté.

POINT 1 :

Compétence CCAM

La CCAM a dans ses compétences la réalisation des pistes cyclables à vocations touristique. Les 26 communes adhérentes de la CCAM ont, après avoir délibéré sur la définition de l'intérêt communautaire, arrêté, cette liste qui comprend :

- 1- La piste Charles le Téméraire, le long de la Moselle
- 2- La piste rurale le long de la Canner, de Koenigsmacker à Buding
- 3- La piste de liaison des forts de la ligne Maginot entre Koenigsmacker et Kemplich-Klang.

Au regard de l'évolution de nouveaux dossiers et notamment celui du chemin de fer touristique de la Canner, Budange-Vigy, la CCAM pourrait intégrer dans les compétences communautaires la piste cyclable de la Canner pour son extension entre Buding et Hombourg-Budange.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter cette nouvelle définition et de déclarer cette piste cyclable d'intérêt communautaire.

POINT 2

Pacte 57

Le Maire expose au conseil municipal les nouvelles modalités d'attribution des subventions du PACTE 57, qui s'étend sur une durée de 3 ans soit de 2009 à 2011.

Il demande au conseil municipal l'autorisation d'adhérer au PACTE 57

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander l'adhésion de la commune de METZERVISSE au PACTE 57.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Janvier 2009

POINT 3

DIMESTVO

(modification de la délibération du 4 décembre 2008)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, et à bulletin secret, décide de nommer Dominique LEBRUN, actuellement délégué suppléant, titulaire au Syndicat d'Assainissement (DIMESTVO).

POINT 4

Revalorisation indemnitaire

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour attribuer un coefficient de 3 pour l'indemnité d'administration et de technicité, et de 2 pour l'indemnité d'exercice de missions de préfecture à l'adjoint administratif 1^{ère} classe.

POINT 5

Adjoint au régisseur périscolaire

Pour des raisons pratiques Corinne CAILLOUX souhaite prendre en charge la régie du périscolaire, il convient donc de soumettre au vote du conseil le transfert de compétence pour cette charge de Laurence DALBIN à Corinne CAILLOUX et prendre un arrêté de nomination du nouveau régisseur adjoint.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la nomination de Corinne CAILLOUX en tant que régisseur adjoint.

POINT 6

Autorisation d'occupation du sol par un snack ambulant

M. YILDIZ a sollicité une autorisation d'installer un snack ambulant, de façon sédentaire, sur le sol de la commune. L'emplacement reste à déterminer.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un accord de principe. L'emplacement reste à définir et plusieurs possibilités seront étudiées.

POINT 7

Subvention « amendes de police »

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention « amendes de police » pour la réalisation d'un parking rue de la Mairie. Le montant souhaité s'élève à 16 206 € soit 30 % du montant total HT des travaux.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Janvier 2009

POINT 8

Attribution d'un nom pour un chemin

Monsieur Arnaud POINSIGNON, souhaite installer un bâtiment professionnel sur un terrain situé en zone artisanale.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le nom de « Chemin de la Carrière » au chemin qui dessert cette parcelle.

POINT 9

Achat de livres pour l'Ecole Elémentaire

Monsieur Thierry LEGER a rejoint l'assemblée.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'achat de livres scolaires pour la classe de CM1- CM2 et pour un montant de **155.26 € HT**

POINT 10

Achat de matériels pour le périscolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat d'un réfrigérateur pour le périscolaire pour un montant de **162.80 € HT**.

POINT 11

Fournisseurs de gaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de fournitures de gaz pour une durée de 3 ans auprès de EDF.

POINT 12 :

Dotation Globale d'Equipement – Exercice 2009

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Sous-préfet de Thionville relative au processus de la Dotation Globale d'Equipement et après avoir pris connaissance du projet d'aménagement d'un parking rue de la Mairie

Délibère comme suit :

- S'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour la création de ce parking.
Le montant de la DGE souhaité pour cette opération s'élève à 18 907 €, soit un taux de 35 %.
- Vote le plan de financement nécessaire à cette opération
- S'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Janvier 2009

POINT 13 :

Dotation Globale d'Equipement – Exercice 2009

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Sous-préfet de Thionville relative au processus de la Dotation Globale d'Equipement et après avoir pris connaissance du projet de construction d'une salle de convivialité destinée aux clubs sportifs.

Délibère comme suit :

- S'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour la construction de cette salle. Le montant de la DGE souhaité pour cette opération s'élève à 43 050 €, soit un taux de 35 %.
- Vote le plan de financement nécessaire à cette opération
- S'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements

POINT 14 :

Dotation Globale d'Equipement – Exercice 2009

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Sous-préfet de Thionville relative au processus de la Dotation Globale d'Equipement et après avoir pris connaissance du projet de revêtement du City Stade

Délibère comme suit :

- S'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour le recouvrement du City Stade. Le montant de la DGE souhaité pour cette opération s'élève à 4 960 €, soit un taux de 35 %.
- Vote le plan de financement nécessaire à cette opération
- S'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements

*REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Janvier 2009

POINT 15 :

Demande de subvention auprès du Conseil Général de Moselle – Exercice 2009

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir pris connaissance du projet de construction d'une salle de convivialité destinée aux clubs sportifs.

Délibère comme suit :

- S'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour la construction de cette salle. Le montant de la subvention souhaité pour cette opération s'élève à 24 600 €, soit un taux de 20 %.
- Vote le plan de financement nécessaire à cette opération
- S'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements

P. XEINE

D. BRANZI

C. BOLLARO

B. WEITEN

S. PRATI

S. MELCHIOR

F. KILLIAN

t. LEGER

L. RIEFFEL

S. XUM

Y. LLORENS

B. XEINE

J-C. ZDUN

D. LEBRUN

I. Lemoine